

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mars 2023

---

**JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)**

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 659

présenté par

M. Royer-Perreaut, M. Zulesi, M. Reda, Mme Berete, Mme Yadan, M. Henriët et M. Vojetta

-----

**ARTICLE 7**

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« III *bis*. – Dans un délai de six mois après la fin de cette expérimentation, le Gouvernement remet au Parlement un rapport présentant un bilan de l'utilisation de ces traitements algorithmiques et s'intéressant à l'opportunité de pérenniser ceux-ci. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de dresser un bilan appliqué de l'utilisation des traitements algorithmiques durant les Jeux Olympiques et Paralympiques. Ce rapport devra traiter de l'intérêt de pérenniser ou non ces dispositifs.